

ANNEXE 3
Engagement des organisations professionnelles signataires de la présente Convention

1. Politique de prévention des organisations professionnelles

Les organisations professionnelles signataires s'engagent à poursuivre les actions de prévention des risques professionnels visées par la présente convention tant dans les actions réalisées à l'égard de leurs adhérents que du grand public. Cette politique de prévention peut se traduire par plusieurs moyens tels que :

- diffusion annuelle des statistiques de sinistralité mises à disposition sur le site Ameli.fr (ex. dans le rapport annuel d'activité, dans le rapport social, lors des Assemblées générales)
- exploitation ou développement d'outils de prévention pour la promotion de la prévention des risques professionnels, notamment pour l'aide à l'évaluation des risques
- développement de formations intégrant la prévention des risques professionnels
- la communication autour de la CNO, enquête auprès des adhérents si jugé nécessaire)
Définition et affichage d'une politique de prévention des risques professionnels de la Fédération (ambition, objectif)

2. Animation des entreprises pendant la CNO :

Les organisations professionnelles signataires s'engagent à informer par tous moyens, leurs entreprises adhérentes comme les entreprises pouvant être concernées par ce dispositif, de l'existence de cette CNO tout au long de sa durée, notamment par :

- la communication de son contenu tout au long de la CNO,
- la communication du bilan de cette CNO au terme de celle-ci.

3. Communication

Les organisations professionnelles signataires s'engagent à communiquer, faire la promotion et expliquer la CNO, par le biais d'un document pédagogique sur la CNO, et d'articles relatifs aux thèmes prioritaires dans leurs médias propres, les médias professionnels (newsletters, site internet, périodiques...), par mailing et à l'occasion des salons professionnels.

4. Recommandations

Les organisations professionnelles signataires s'engagent à diffuser les recommandations et autres textes relatifs à la prévention des risques professionnels de leur secteur d'activité sur leurs sites internet.

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'FB', 'DB', 'M', 'P. de', '3', 'AT', 'NP', 'BT', 'MT', 'NS', 'A', 'm', 'y', 'P']